



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 56693

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question des corps de professeurs d'enseignement général de collège (PEGC). Alors qu'une rencontre a eu lieu le 7 novembre dernier au ministère de l'éducation nationale entre les services de la direction des personnels enseignants et les syndicats SNUipp-SNES-SNEP (FSU), la situation semble bloquée. Les responsables d'enseignement demandent notamment l'ouverture de véritables négociations et l'élaboration d'un plan tel qu'ils l'avaient réclamé au mois de novembre dernier. Aussi, il lui demande comment il entend répondre à ces requêtes et dans quel délai.

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation est actuellement engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56693

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 241

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 975